

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

JEUDI 22 MARS 1917

Monseigneur Legraive, vicaire général (**Note** : capitulaire) et président du grand séminaire de Malines, est condamné à neuf mois de prison pour avoir accordé l'hospitalité pendant quelques heures à un jeune Français se rendant à la frontière. Le baron von der Lancken, chef du département allemand des affaires étrangères, avait donné l'assurance au cardinal Mercier, aussitôt la condamnation prononcée, que si une démarche était faite auprès de M. von Bissing pour obtenir que Monseigneur Legraive ne fût pas envoyé en Allemagne, le gouverneur général satisferait à cette demande. Son Eminence n'a pas hésité faire la démarche. Mais l'autorité allemande dans le but sans doute de placer l'archevêque devant le fait accompli, avait déjà fait expédier Monseigneur Legraive en Allemagne ; celui-ci était parti le jour même de sa condamnation ; le baron von der Lancken n'en avait pas été informé (1).

Le chanoine Allard est également déporté.

Un autre ecclésiastique, M. Hellinckx, curé de Sainte-Croix à Ixelles, a maille à partir, en ce moment, avec la justice allemande. Récemment a

été célébré en son église un service funèbre pour le repos de l'âme du fils de M. le notaire Bourgeois, engagé volontaire, mort au champ d'honneur. Outre le drapeau national étendu, comme de coutume, sur le catafalque, les Allemands prétendent avoir vu un second drapeau tricolore dressé devant le catafalque. Il paraît que c'est là une manifestation patriotique qui dépasse les bornes et ils en rendent le curé de Sainte-Croix responsable ; il a été invité à s'expliquer sur « *l'abus fait du drapeau national dans son église* ».

En réalité le drapeau dont il s'agit était porté par un groupe de mutilés, qui le déployèrent au moment de l'élévation, tandis que retentissait une sonnerie de clairons. M. Hellinckx officiait. Il a déclaré, n'avoir pas même vu, de l'autel, le drapeau, celui-ci lui étant masqué par le catafalque.

Le tribunal a suspendu les débats pour aller juger, dans l'église même, si l'explication était plausible ! Il a fait procéder à la « reconstitution de la scène » du service funèbre !

L'organiste, qui avait joué la *Brabançonne*, a également dû comparaître à la « *Kommandantur* ». (2).

A propos de poursuites contre les prêtres, voici un bon tour joué aux Allemands par un jésuite de Turnhout, le R. P. Vermeiren. L'histoire rappelle celle de la disparition du R. P. Pirsoul, qui se volatilisa en quelque sorte entre les mains des

Allemands venus pour l'arrêter en la résidence. des Jésuites à Bruxelles (Voir 11 août 1915).

Il y a trois semaines, un officier accompagné de deux soldats se présente au Collège des Jésuites à Turnhout et demande le R. P. Vermeiren. Il lui explique qu'il vient pour l'emmener à Bruxelles en vue d'une confrontation.

- *Je vous suis à l'instant* – répond le Père Vermeiren –, *le temps d'aller à ma chambre pour m'habiller, et je reviens.*

Effectivement, quelques instants après, le religieux reparaît, chapeau sur la tête et bréviaire sous le bras. Mais, au moment de quitter l'établissement, le Père dit qu'il a oublié de prévenir le recteur du collège et, s'excusant auprès de l'officier, lui demande la permission d'aller accomplir ce devoir ; il reviendra dans un moment. Il disparaît aussitôt ... et ne revient plus.

L'officier va trouver le recteur ; celui-ci n'a pas vu le Père Vermeiren. L'officier donne l'alarme et l'autorité allemande fait aussitôt bloquer toutes les issues du collège et de l'église. Un juge d'instruction s'amène et l'on procède à une visite de l'établissement depuis la cave jusqu'au grenier. Peine perdue. On ne remet pas la main sur le Père Vermeiren.

Deux jours après, quelqu'un le rencontrait en Hollande, dans une rue de Tilburg ...

(1) Dès le 28 mars, Monseigneur Legraive revenait au pays, après deux jours passés au camp de Siegburg, où il rencontra M. Terlinden, dont l'arrestation a été signalée le 8 mars.

<http://www.idesetautres.be/upload/19170308%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

M. von Bissing se montra fort mécontent de la hâte avec laquelle, à son insu, le vicaire général de l'archevêché avait été déporté. Et il adressa à cet égard de vives remontrances aux autorités allemandes d'Anvers.

(2) M. Hellinckx fut condamné le 11 avril à 5.000 marks d'amende ou 500 jours de prison.

Notes de Bernard GOORDEN.

Pour Monseigneur Legraive (Emile ou L. ?), voyez aussi le *Journal* de Schmitz :

<https://webcampus.fundp.ac.be/claroline/backends/download.php?url...true>